



POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE »

1. Ce document décrit l'état d'avancement du projet de « Nouveau Centre » présenté dans les documents GC/54/6 et GC/55/9A lors des 54^{ème} et 55^{ème} sessions du Conseil de Direction.

Contexte

2. Suite aux études externes menées par les agents locaux du gouvernement du pays hôte, le Conseil de Direction a reconnu, dans sa Résolution GC/54/R5, que l'état de l'infrastructure de la Tour était tel que le Centre ne pourrait continuer à l'occuper plus de cinq à sept ans. Après présentation des différentes options permettant au siège du CIRC de rester à Lyon, le Conseil de Direction a adopté la proposition des autorités locales de le transférer dans un bâtiment neuf situé sur un nouveau terrain, pour constituer un « Nouveau Centre ».

3. En mai 2013, le Conseil de Direction a été informé de l'état d'avancement du travail préparatoire visant à déterminer l'ampleur et les structures de gestion du projet de « Nouveau Centre » conçu par le CIRC avec le Grand Lyon et la Ville de Lyon. Plusieurs éléments de décision importants pour le projet ont été adoptés dans la Résolution GC/55/R12 du Conseil de Direction (figurant en Annexe ci-dessous), notamment : la vision des activités futures et comment elles s'inscrivent dans le projet de nouveau bâtiment, le nouveau site proposé et les préparatifs du projet, la restitution gratuite des bâtiments actuels du CIRC, et l'intégration du Bureau OMS de Lyon dans les nouveaux locaux.

4. Lors de la 55^{ème} session du Conseil de Direction, le Gouvernement français a annoncé qu'il avait besoin de plus de temps pour étudier la portée du projet avant de prendre une décision sur les fonds qu'ils pourraient rendre disponibles. En particulier, le Gouvernement français voulait revoir les paramètres utilisés par le CIRC et le Grand Lyon/la Ville de Lyon pour calculer l'envergure du projet, de façon à s'assurer qu'ils correspondent bien aux normes françaises.

Révision de la dimension du projet

5. En juin et juillet 2013, le CIRC a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du Grand Lyon chargée du projet pour répondre à la demande du Gouvernement français de s'aligner sur les critères techniques utilisés par les ministères français en ce qui concerne la dimension du projet et son coût. Néanmoins, le CIRC a clairement fait savoir que les contraintes en termes de personnel et d'espace de laboratoires du futur bâtiment approuvées dans la Résolution GC/55/R12 n'étaient pas négociables sans avoir été revues préalablement par le Conseil de Direction.

6. Un compromis a été atteint en août 2013 avec une nouvelle estimation de la dimension et du coût du projet. En appliquant de nouveaux critères aux besoins du CIRC, la taille du bâtiment a été ramenée de 12 685 m² à 11 060 m². Ces modifications ont entraîné une réévaluation des coûts, qui s'élèvent maintenant à 48,3 millions d'euros, contre 59,5 millions d'euros, chiffre initialement présenté au Gouvernement français.

7. Le tableau ci-dessous résume les modifications de la surface attribuée aux différentes utilisations, et répondant aux conditions requises et approuvées par le Conseil de Direction.

	Surface Projet initial	Surface Après révision	% réduction
Bureaux	5 580m ²	5 000m ²	-10%
Laboratoires	1 770m ²	1 300m ²	-27%
Salles de conférence	1 200m ²	1 000m ²	-17%
Biobanque	1 760m ²	1 760m ²	0%
Infrastructure et espaces publics	2 375m ²	2 000m ²	-16%
Total	12 685m²	11 060m²	-13%

8. Ces calculs tiennent compte du fait qu'avec un bâtiment horizontal, il sera possible de partager l'espace avec une plus grande flexibilité, et qu'il sera plus facile de convertir des bureaux en laboratoires et vice versa, ce qui permet de répondre aux mêmes besoins que ceux pris en compte dans le projet initial, dans un espace moins grand. Plus particulièrement, la réduction de la surface habitable reflète la modification de l'espace de bureau par personne et une évaluation plus réaliste des besoins en surface de laboratoire, en accord avec les suggestions du Conseil de Direction et du Conseil scientifique émises en 2013.

9. Comme mentionné ci-dessus, l'estimation des coûts de construction et autres coûts annexes ont également été revus dans l'estimation du budget total. Les partenaires locaux nous ont informés que les nouveaux calculs intégraient des marges réduites pour les coûts à venir, le taux réel de l'inflation et un coefficient de base plus précis par m² habitable. Les calculs incluent toujours la possibilité d'expansion dans le futur.

Point sur les actions menées par le Grand Lyon/la Ville de Lyon

10. Le Gouvernement français ayant confirmé que la nouvelle version du projet correspondait à des paramètres convenables et que la nouvelle proposition d'une surface de 11 060 m² pour un coût de 48,3 millions d'euros était acceptable, en juillet 2013 M. Gérard Collomb, Maire de Lyon et Président du Grand Lyon a écrit au Premier Ministre pour lui demander de l'informer de la position officielle du Gouvernement français sur le financement du projet.

11. En l'absence de décision du Gouvernement français, en octobre 2013, l'équipe du Grand Lyon/la Ville de Lyon travaillant sur le projet a décidé de procéder à l'appel d'offre pour l'élaboration d'un cahier des charges qui servirait pour un éventuel appel d'offre pour la conception architecturale du « Nouveau Centre ». L'appel d'offre a été lancé en décembre 2013 et les propositions ont été reçues fin janvier 2014 ; l'analyse technique des soumissions a eu lieu durant le mois de février 2014.

12. Durant cette période, la Ville de Lyon a confirmé que les locataires actuels du terrain sur lequel doit se faire la construction du « Nouveau Centre » avaient définitivement prévu de déménager, et allaient libérer le terrain conformément au calendrier du projet.

Décision du Gouvernement français sur le financement

13. Le Dr Margaret Chan, Directrice générale de l'OMS, devant se rendre à Paris en visite officielle pour rencontrer le Président de la République française en décembre 2013, le Directeur l'a mise rapidement au courant de la situation du projet de « Nouveau Centre », notamment en ce qui concerne la question du financement. Les collègues de l'OMS ont informé le Secrétariat que, au cours des discussions avec le Président et plusieurs de ses Ministres, Mme Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, avait mentionné qu'un budget avait été établi et que l'on était à la recherche d'un mode de financement innovant pour le transfert du CIRC dans le nouveau bâtiment de Lyon.

14. Au moment de la rédaction de ce document, ni le CIRC ni le Grand Lyon/la Ville de Lyon n'a reçu de confirmation officielle de la décision du Gouvernement français.

Calendrier

15. La décision de M. Collomb de procéder à l'appel d'offres pour l'élaboration d'un cahier des charges détaillé a permis de rester globalement dans les temps par rapport au calendrier prévu pour le déménagement du CIRC, dicté par l'état du bâtiment actuel. Les travaux urgents d'infrastructure de la Tour approuvés par la Ville de Lyon en 2012, pour un montant de 2,4 millions d'euros, se terminent et devraient permettre une occupation normale des lieux pour une période de cinq à sept ans.

16. Pour tenir les délais d'un maximum de sept ans à partir de 2012, l'équipe du projet travaille selon le programme suivant :

- *Mars-juin 2014* : Etablissement d'un cahier des charges détaillé
- *Septembre 2014-avril 2015* : Appel d'offres pour le choix d'un architecte (sous réserve d'une décision sur le financement)
- *Mai 2015* : Choix de l'architecte
- *Mai 2015-mai 2016* : Etudes architecturales
- *Juin 2016-mars 2017* : Appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction
- *Avril 2017-septembre 2018* : Travaux de construction du bâtiment
- *Décembre 2018* : Ouverture du « Nouveau Centre ».

17. Le Grand Lyon dirigeant la mise en œuvre du projet, le pouvoir décisionnel reste du ressort des autorités françaises. Mais le CIRC est impliqué à plusieurs stades du projet. C'est le Secrétariat qui va fournir les informations nécessaires à l'élaboration du cahier des charges et le finaliser avec la société qui sera retenue et avec l'équipe chargée du projet ; il devrait également jouer un rôle majeur dans l'examen des projets architecturaux et donner son avis avant approbation des projets. Suite au Conseil scientifique qui s'est tenu en janvier 2014, le Directeur a été invité à trouver les moyens d'utiliser les compétences et l'expérience des membres du Conseil scientifique aux stades critiques de la conception du bâtiment.

Requête auprès du Conseil de Direction

18. Anticipant une réponse positive du Gouvernement français quant au financement complet du projet, le Conseil de Direction est invité à approuver le projet de « Nouveau Centre » avec le calendrier proposé et à reconnaître les efforts du pays hôte et en particulier ceux des correspondants locaux pour assurer la continuité de la présence du CIRC en France.

19. En ce qui concerne le rôle du CIRC dans l'examen du cahier des charges et des plans architecturaux pour avis au Grand Lyon, le Conseil de Direction est prié d'inviter deux membres du Conseil scientifique à se joindre au Groupe de travail du Conseil de Direction sur les projets d'Infrastructure, qui sera appelé à Lyon dans ce but en temps utile.

ANNEXE

Résolution GC/55/R12 – Mai 2013

POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE » : BATIR L'AVENIR

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné les documents GC/55/9A (Point sur le projet du « Nouveau Centre ») et GC/55/9B (Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre »),

1. RECONNAIT le besoin urgent d'avancement du projet de « Nouveau Centre » ;
2. SOUTIENT les efforts permanents pour sécuriser les financements et faire avancer le projet de « Nouveau Centre », notamment en ce qui concerne le lieu et les structures de gestion du projet ;
3. AFFIRME la nécessité d'une décision rapide sur les engagements financiers concrets du gouvernement français et des partenaires locaux ;
4. S'ENGAGE, si le pays hôte et les partenaires locaux mettent à disposition des locaux adaptés aux besoins du Centre, et selon des dispositions à fixer avec le Secrétariat et les partenaires locaux, à restituer les bâtiments actuellement propriété du CIRC sans compensation ;
5. CONVIENT, en accord avec les communications du pays hôte et des partenaires locaux, que le Bureau de l'OMS à Lyon sera inclus au projet de « Nouveau Centre », en fonction de dispositions à convenir, qui ne sauraient compromettre les besoins du CIRC ;
6. DELEGUE au Groupe de travail sur les projets d'infrastructure, au titre des décisions courantes sur les principales étapes du projet, l'autorité de recommander la validation du projet de « Nouveau Centre » au cas où le pays hôte et les partenaires locaux confirment son financement avant la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction ;
7. DECIDE qu'avant toute décision du Groupe de travail sur les projets d'infrastructure sur les étapes à venir développées au Paragraphe 6, celui-ci devra, par l'entremise du Directeur, informer le Conseil de Direction par écrit de l'avancement du projet et de ses recommandations, auxquelles le Conseil devra répondre par « oui » ou par « non » avec un délai de réponse. Le Groupe de travail devra se soumettre à la majorité exprimée par le Conseil de Direction dans le délai de réponse imparti ;
8. RECONNAIT que les principes décrits dans le Document GC/55/9B (Bâtir l'avenir : la vision scientifique portant le « Nouveau Centre ») correspondent à la vision des activités futures du Centre ;
9. DEMANDE au Directeur de conserver le plus de flexibilité possible en ce qui concerne le nouveau bâtiment, afin de créer un environnement favorisant au mieux la collaboration entre les Sections et de faire en sorte que son impact architectural soit cohérent avec le statut, le rôle et les succès du Centre ;
10. RAPPELLE que les Etats participants ne peuvent pas apporter de contributions obligatoires concernant les coûts en termes de capitaux dus au projet d'infrastructures ; et
11. REMERCIE le Conseil scientifique de ses recommandations portant sur l'architecture du « Nouveau Centre » (Document GC/55/4).